Contribution à l'enquête publique – Projet EMME

Je m'exprime ici dans une position de **dilemme assumé**.

En tant qu'élu bordelais délégués à la gestion du cycle de l'eau, conseiller métropolitain, **gardien de Garonne** et Membre du Bureau de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement de l'eau de l'estuaire et milieux associés,
je porte une responsabilité particulière à l'égard du fleuve, des zones humides et des continuités écologiques qui structurent son lit majeur.

Dans le même temps, je reconnais la nécessité de disposer en France d'industries capables de transformer les métaux stratégiques indispensables à la transition énergétique et aux mobilités électriques, afin de respecter des normes environnementales et sociales exigeantes.

Ce dilemme n'oppose pas écologie et industrie. Il oppose un **choix d'implantation inadapté** à une exigence de cohérence territoriale, environnementale et climatique.

---

1. Un site fondamentalement inadapté

Le site de Grattequina se situe dans le **lit majeur de la Garonne**, en **zone inondable**, au sein d'espaces jouant un rôle avéré de **zones d'expansion des crues** et de **zones humides fonctionnelles**.
L'implantation d'une usine classée **Seveso seuil haut** dans un tel contexte pose une difficulté structurelle qui conditionne l'ensemble du projet.

Ce choix apparaît incompatible avec :

- les principes du **PPRI**,
- les orientations du **SCoT bioclimatique**,
- le **PADD de Bordeaux Métropole**,
- les objectifs de résilience climatique et de prévention des risques.

---

2. Des exigences institutionnelles insuffisamment levées

Les **23 exigences formulées par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux** mettent en évidence des fragilités persistantes du dossier. Les réponses apportées par le maître d'ouvrage restent, sur plusieurs points majeurs, **partielles ou non stabilisées**, ce qui interroge la maturité du projet à ce stade.

a) Absence de démonstration robuste de l'évitement

La recherche d'alternatives d'implantation ne permet pas de conclure que le site de Grattequina constitue une solution par défaut après un véritable exercice d'évitement.

La séquence **Éviter – Réduire – Compenser** n'est pas respectée dans son principe hiérarchique.

b) Risque inondation : besoin d'expertise indépendante

L'étude hydraulique repose sur une modélisation qui n'a pas fait l'objet d'une **contre-expertise par un tiers indépendant**, pourtant demandée par les collectivités.
Le périmètre d'analyse demeure restreint et ne permet pas d'appréhender pleinement les effets du projet à l'échelle du territoire, notamment en aval. Dans un contexte de changement climatique, cette lacune constitue un point bloquant.

---

3. Une alimentation en eau industrielle non sécurisée

À ce jour, l'**alimentation en eau de l'usine n'est pas sécurisée**. Elle repose sur des hypothèses nécessitant encore des études complémentaires.
Un projet industriel de cette ampleur, situé dans un territoire soumis à des tensions hydriques croissantes, ne peut être autorisé sans garanties fermes et stabilisées sur la ressource. Un avis du SAGE Estuaire et milieux associés n'a pas été saisi ni pour les eaux du fleuve, ni les nappes d'accompagnement du fleuve (plio-quaternaire). A ce stade du projet, sur un sujet aussi important, c'est un point intolérable.

---

4. Des impacts environnementaux insuffisamment caractérisés à long terme

Les effets à long terme des **retombées atmosphériques de nickel et de cobalt** sur les sols, les milieux naturels, les zones agricoles et le fleuve ne font pas l'objet d'une étude indépendante approfondie.
Cette absence est d'autant plus problématique que ces substances présentent des risques de bioaccumulation et de contamination diffuse, incompatibles avec un environnement fluvial et humide sensible.

---

5. Continuités écologiques et biodiversité : un point de rupture

Les avis scientifiques, en particulier celui du **Conseil National Protection Nature**, soulignent des atteintes majeures à la continuité écologique.
Le site se situe sur un corridor stratégique reliant la Garonne à la vallée des Jalles. L'artificialisation projetée, l'éclairage nocturne, les clôtures et les infrastructures associées rendraient ce corridor **non fonctionnel**, avec des impacts durables sur des espèces à forts enjeux de conservation, notamment les mammifères semi-aquatiques.

Les mesures de réduction et de compensation proposées apparaissent **en deçà des enjeux écologiques réels**.

---

6. Une opposition citoyenne majoritaire à considérer

Les contributions déposées dans le cadre de l'enquête publique sont très majoritairement défavorables au projet. Sans préjuger de la décision finale, cet état des lieux doit être regardé comme un indice sérieux de non-acceptabilité sociale, appelant une appréciation particulièrement rigoureuse de la compatibilité du projet avec les caractéristiques, les vulnérabilités et les usages du territoire concerné.

Par ailleurs, le comité de suivi tel qu'envisagé à ce stade ne présente pas les garanties suffisantes, ni en termes de périmètre, ni en termes de composition et de moyens, pour assurer un suivi indépendant, effectif et pérenne des risques industriels, hydrauliques et environnementaux induits par le projet.

Conclusion

Pour l'ensemble de ces raisons, je considère que le projet EMME **ne peut pas être approuvé en l'état**.

Cette position ne constitue ni un rejet de l'industrie, ni un refus de principe de la transformation des métaux nécessaires à la transition énergétique en France. Elle exprime le refus d'un **mauvais site**, cumulant risques industriels, hydrauliques, écologiques et climatiques, au détriment d'un fleuve, de zones humides et d'un territoire déjà fortement contraint.

👉 **Refuser l'implantation à Grattequina, c'est ouvrir la voie à un projet industriel mieux situé, mieux conçu et réellement compatible avec les exigences environnementales que nous revendiquons collectivement.**

MAxime Ghesquière
Conseiller Municipal délégué à la gestion du cycle de l'eau à Bordeaux
Conseiller Métropolitain
Membre du Bureau de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement de l'eau de l'estuaire et milieux associés